

■ **COMPAGNIE de NECKER S.à r.l.**, à Dully, prise de participations financières dans des affaires commerciales et immobilières (FOSC du 06.03.2001, p. 1674). Statuts modifiés le 17 juin 2002. Le capital social, désormais entièrement libéré, est porté de CHF 20'000 à CHF 100'000. La part de chacun des associés Albert de Vries et Paul Fichot est portée de CHF 10'000 à CHF 50'000. La société ayant décidé d'adopter une nouvelle forme juridique, soit celle de la société anonyme, les statuts ont été modifiés le 17 juin 2002. Date du bilan de transformation: 31 mars 2002. La raison sociale devient: **COMPAGNIE de NECKER SA**. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 100 actions au porteur de CHF 1'000. Administration: Albert de Vries, des Pays-Bas, à Dully, président, Paul Fichot, de Lausanne, désormais à Genolier, secrétaire, et Eric Morel, de Montricher, à Morges, qui n'est plus gérant, tous avec signature collective à deux. Réviseur: Fiduciaire René Ruchat, à Genève.

Journal no 6179 du 26.06.2002
(00538616 / CH-550.0.120.680-5)